

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C.PARDO, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

F.MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

**CONVENTION D'AUTORISATION A USAGE EN VUE DE LA PRATIQUE
DE PARAPENTE
Délibération N°29 /2023**

Monsieur le Maire informe que le Président de l'association Ailes du Bugey demande l'autorisation de décollage de parapentes sur un terrain communal, sis Montracul Au Chanay, parcelle cadastrée A 2545.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec l'association Ailes du Bugey et autorise le Maire à la signer.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 24.05.2023



Le Maire,

C. SAISON
Adjoint au Maire

Le Maire,
Gaël ALLAIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION D AUTORISATION A USAGFE EN VUE DE LA PRATIQUE DE PARAPENTE

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/05/2023

Numéro de l'acte : 29-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-29-2023-DE

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture